



INTERCO  
SPP

# Déclaration

## CTP de la DASCO 19 décembre 2012...

Madame la Présidente, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs.

Le taux négocié par la **Cfdt** a permis une amélioration substantielle des taux de RPP (ratio promu-promouvables), amélioré grâce à notre syndicat **Cfdt**, un effort important reste à faire pour le déroulement des carrières des corps féminisées représentant la majorité des métiers à la DASCO.

Un ratio 100% reste notre revendication principale.

**La Cfdt invite la DASCO à se montrer exemplaire pour le déroulement de carrières de ses agents.**

La **Cfdt** tient à exprimer sa satisfaction sur la modification du décret 94-415 régissant les personnels des Administrations Parisiennes, pour laquelle notre syndicat **Cfdt** s'est fortement engagé, permettant aux personnels de la collectivité parisienne de bénéficier à l'avancement de la mise en œuvre par la collectivité parisienne du principe du temps minimum passé dans l'échelon correspond à une revendication forte de la **Cfdt**. Cette durée minimum s'appliquera à tous les agents de la DASCO à partir de janvier 2013.

La carrière de ces agents sera accéléré et représentera, selon les corps professionnels et la durée de service, un gain allant de 6 à 8 ans sur l'ensemble de la carrière.

La **Cfdt** revendique que la formation 3PS (parcours professionnel de promotion sociale) soit mise en place à la DASCO. Comme il a été mis en place à la DFPE depuis 2 ans et qui est une réelle réussite.

Lors du comité de suivi de l'accord formation signé par 4 OS dont la **Cfdt**, il a été demandé que ce dispositif soit appliqué à la DASCO pour permettre aux agents de s'orienter et de progresser dans un projet professionnel.



[Cfdtintercospp.fr](http://Cfdtintercospp.fr)